



# Rapport d'orientations budgétaires 2019

**Un investissement fort,  
Une réelle ambition pour la Ville.**

**Conseil municipal du 21 février 2019**

## SOMMAIRE

---

SOMMAIRE.....	2
INTRODUCTION :.....	5
« UN INVESTISSEMENT FORT, UNE REELLE AMBITION POUR LA VILLE » .....	5
LA CONJONCTURE ECONOMIQUE .....	9
1. Le contexte économique et financier.....	9
1.1 2019, année lourde d’incertitudes pour l’économie mondiale.....	9
1.2 Une prévision de croissance française très optimiste à 1,7 % avec un déficit budgétaire à 3,2 % du PIB pour 2019.....	10
1.3 Une inflation 2019 prévue à 1,3 % .....	10
1.4 Vers une remise en cause de la hausse des taux au second semestre 2019 ? .....	10
2. Le contexte financier des collectivités locales.....	11
LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE .....	12
1. Une capacité d’autofinancement stable qui traduit une maîtrise de la gestion.....	12
2. Une dette sans emprunt toxique .....	12
2.1 Composition de la dette .....	12
2.2 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER .....	13
3. La capacité de désendettement de la Ville est « saine » .....	14
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 EN COHERENCE AVEC LA PROSPECTIVE ELABOREE EN 2015.....	15
1. L’examen de la prospective financière.....	16

2.	La présentation du plan pluriannuel d'investissements .....	18
3.	Des recettes de fonctionnement stables après retraitement de l'impact de l'intégration de l'activité Petite Enfance .....	19
3.1	Des dotations de l'Etat qui diminuent .....	19
3.2	Des subventions institutionnelles maintenues .....	20
3.3	Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire .....	20
3.4	Les produits des services en augmentation de 3% à périmètre constant.....	21
3.5	Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014 .....	21
4.	Des dépenses de fonctionnement très encadrées .....	22
5.	Les recettes d'investissement .....	24
5.1	Un autofinancement préservé .....	24
5.2	Les dotations et subventions d'investissement.....	24
5.3	Un encours de dette largement inférieur à celui de la strate .....	25
5.4	Un ratio de désendettement satisfaisant .....	25
5.5	Une anticipation de résultat disponible 2018 de 2 787 076 euros.....	26
6.	Un volume d'investissements historique (17,5 millions d'euros) .....	26
6.1	Les dépenses liées aux projets structurants : 8 098 773 euros .....	27
6.2	L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 2 107 900 euros .....	27
6.3	Les espaces communaux extérieurs : 1 768 100 euros .....	27
6.4	La politique foncière : 1 502 000 euros .....	28
6.5	Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 277 269 euros.....	28
6.6	L'espace public transféré à la Métropole : 2 700 000 euros HT (soit 3 240 000 euros TTC) .....	28
	CONCLUSION.....	29



## **INTRODUCTION :**

### **« UN INVESTISSEMENT FORT, UNE REELLE AMBITION POUR LA VILLE »**

---

L'article L2312-1 du CGCT prévoit un débat sur le rapport d'orientations budgétaires. C'est une étape essentielle dans la construction du budget.

Les orientations budgétaires présentent les grandes lignes de l'action politique de l'exercice ainsi que les équilibres financiers qui la soutiennent.

Cette année encore, ce rapport traduit les engagements pris en 2014, puisque 2019 verra la poursuite des grands équipements, les 2 gymnases dont l'ouverture est prévue en septembre prochain, et le centre de loisirs de La Borde qui accueillera les premiers enfants en juillet 2019.

Mais l'investissement qui se situera à plus de 17 millions d'euros consacrera ainsi une part importante à des travaux de gros entretien de voirie, de cadre de vie en respectant un juste équilibre entre une politique de projets et des services de proximité.

Le rattachement de la petite enfance au budget principal de la Ville permet d'avoir une vision plus pertinente de la politique de la Ville en direction des familles.



Pour mener à bien ces différents projets, la stratégie financière déclinée depuis 2014 reste inchangée :

- pas d'augmentation des taux communaux des impôts,
- des dépenses de gestion maîtrisée, avec une attention toute particulière sur les frais de personnel,
- un recours à l'emprunt modéré, en cohérence avec les politiques d'investissements pour profiter des bonnes opportunités des taux,
- un effort d'investissement soutenu de plus de 17 millions d'euros.

Ces orientations budgétaires, fidèles à nos engagements, sont le reflet de notre ambition pour notre Ville, notre territoire :

- renforcer notre attractivité (plus d'équipements),
- amplifier notre rayonnement (diversifier nos manifestations et communiquer davantage),
- faciliter la proximité avec les Jocondiens pour mieux répondre à leurs attentes.

Le Maire,  
Deuxième Vice-Président  
de Tours Métropole Val de Loire,



Frédéric AUGIS





## LA CONJONCTURE ECONOMIQUE

---

### 1. Le contexte économique et financier

---

Il est important au moment où s'échafaudent des hypothèses de travail pour construire le budget de repérer quelles sont les grandes tendances de l'environnement financier et économique dans lesquelles le débat sur les orientations budgétaires des collectivités s'inscrit.

#### 1.1 2019, année lourde d'incertitudes pour l'économie mondiale

---

Contrairement à début 2018, l'orientation de l'économie mondiale s'est assombrie en ce début 2019. Les marchés ont d'ailleurs donné un coup de semonce : le Dow Jones a dévissé de 13 % d'octobre à décembre 2018 et le CAC 40 de 16 %. Le bras de fer commercial entre la Chine et les Etats-Unis, les tensions entre Donald TRUMP et le président de la Banque centrale américaine, et la perspective de Brexit alimentent le pessimisme des prévisionnistes. L'OCDE et le FMI prévoient une croissance mondiale de 3,7 % en 2019.

## 1.2 Une prévision de croissance française très optimiste à 1,7 % avec un déficit budgétaire à 3,2 % du PIB pour 2019

La Cour des Comptes s'alarme du caractère très optimiste de la prévision de croissance de 1,7 % retenue dans la loi de finances pour 2019. Les économistes ont revu depuis leur consensus pour intégrer les risques de tensions commerciales et politiques en Europe. Leur estimation de progression du PIB tourne désormais autour de 1,5 %, 1,6 % au mieux. Il reste, par ailleurs, des doutes sur la capacité du plan de 10 milliards d'euros à répondre aux inquiétudes sur le pouvoir d'achat des ménages et sur son efficacité à soutenir la croissance. Le chômage devrait rester élevé ce qui n'est pas de nature à soutenir une hausse des salaires et donc de la consommation. A cause du ralentissement de la demande mondiale, le climat des affaires s'est détérioré dans l'industrie manufacturière ce qui devrait en retour engendrer un tassement des investissements. De plus, le bâtiment pourrait pâtir du recentrage de certains dispositifs d'incitation à l'investissement locatif. La loi de Finances pour 2019 votée fin décembre a intégré un déficit à 3,2 % du PIB. Mais cette estimation selon les experts de la Cour des Comptes n'aurait pas pris en compte l'intégralité du coût du plan de soutien au pouvoir d'achat.

## 1.3 Une inflation 2019 prévue à 1,3 %

Pour participer à la prévision des recettes (taxe sur la valeur ajoutée) et des dépenses (prestations indexées), la loi de Finances pour 2019 a retenu une hypothèse d'inflation (hors tabac) de 1,3% en 2019 (1,6 % pour 2018 et 1% pour 2017) sur l'hypothèse d'un gel du cours du pétrole à son niveau récent (63\$ le baril de Brent au 6 février 2019).

## 1.4 Vers une remise en cause de la hausse des taux au second semestre 2019 ?

La BCE a maintenu ses taux directeurs en 2018 tout en précisant qu'aucune augmentation n'était anticipée avant l'été 2019. Dans le cadre d'une volonté de resserrement monétaire liée à la croissance record en 2017 de la zone euro, elle a cependant arrêté au 31 décembre 2018 la politique de Quantitative Easing mise en place fin 2014. Ce rachat massif d'obligations a engendré une forte baisse des taux longs puisqu'elle est venue augmenter massivement la demande de titres d'Etat sur les marchés. Entre 2014 et 2015, les taux fixes sur 15 ans en zone euro étaient passés de 2,20 % à 0,92 % en seulement un an. Devant le ralentissement prévu de la croissance et l'amplification des incertitudes, la BCE ne sera pas en mesure de mettre en place sa politique de resserrement monétaire aussi vite qu'elle l'avait prévu. En conséquence la hausse programmée des taux au second semestre 2019 pourrait être remise en cause.

## 2. Le contexte financier des collectivités locales

---

Au titre de 2019, le montant de la DGF est fixé à 26 948 millions d'euros soit un montant quasiment identique à celui de l'année précédente (26 953 millions d'euros en 2018 à périmètre comparable). Il convient néanmoins de noter que la dotation forfaitaire des communes continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population. Initiée en loi de finances pour 2018, la disparition des coups de pouces extérieurs pour financer la croissance de la péréquation communale est maintenue. Elle a même été étendue au bloc départemental. Il semblerait bien que cela devienne la norme pour les années à venir. Notons que, comme toujours, et bien que ne prévoyant aucun financement à ce titre, la loi fixe des augmentations planchers pour les enveloppes dédiées à la péréquation (DSU, DSR et dotation de péréquation des départements).

Par ailleurs, une loi dédiée étant prévue pour le premier semestre de l'année 2019, rien ne figure dans la loi de finances pour 2019 à propos de l'éventuelle suppression à venir de la taxe d'habitation. Seuls les foyers visés par la première étape de cette suppression (les 80% les moins aisés) sont assurés de voir leur taxe d'habitation disparaître (ou pour le moins diminuer très fortement). La disparition de la taxe d'habitation pour 80% des ménages, qui représente un effort à la charge de l'Etat de 10 milliards d'euros, a été inscrite dans la loi de finances 2018. Elle s'effectue sur 3 ans, à raison d'un abattement d'un tiers par an. Le gouvernement compense aux communes l'intégralité de la somme, mais pas les éventuelles futures hausses de taux qui pourraient être votées par les communes. La suppression de l'intégralité de la taxe concernerait 5 millions de foyers fiscaux supplémentaires pour un coût de 10 milliards d'euros.

Pour mémoire, le produit total de la taxe d'habitation s'est élevé à 10 307 631 euros en 2018 pour la Ville.

## LE CONTEXTE LOCAL : LES INDICATEURS FINANCIERS DE LA VILLE

---

### 1. Une capacité d'autofinancement stable qui traduit une maîtrise de la gestion

---

C'est un indicateur essentiel pour apprécier la santé financière d'une collectivité.

Quand on se reporte à la prospective, on voit que maintenir l'épargne nette à environ 1,7 million d'euros est possible à condition de continuer à prendre des mesures très volontaristes pour maîtriser les dépenses en neutralisant l'augmentation mécanique des charges de fonctionnement.

### 2. Une dette sans emprunt toxique

---

En application des dispositions de l'article L 2312-1 du CGCT, à compter de l'exercice 2015, le rapport d'orientations budgétaires doit fournir aux élus les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

#### 2.1 Composition de la dette

---

	Capital restant dû au 31/12/2017	Capital restant dû au 31/12/2018	Part taux fixe	Part taux variable	Taux moyen
Budget principal	20 266 930,00	23 797 361,96	81,45%	18,55%	1,94%
<b>Budget consolidé</b>	<b>20 266 930,00</b>	<b>23 797 361,96</b>	<b>81,45%</b>	<b>18,55%</b>	<b>1,94%</b>

## 2.2 Analyse de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER

---

La charte GISSLER a pour objectif d'analyser les risques pris par les collectivités territoriales au regard de la nature des taux d'intérêts. Cette charte classe les emprunts de la façon suivante :

Indices sous-jacents : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé)

1. Indices zone euro
2. Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices
3. Écarts d'indices zone euro
4. Indices hors zone euro, écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5. Écart d'indices hors zone euro
6. Indexations non autorisées dans le cadre de la charte (taux de change...)

Structures : classement de A (risque faible) à F (risque élevé)

- A. Taux fixe ou variable simple
- B. Barrière simple. Pas d'effet de levier
- C. Option d'échange (swaption)
- D. Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
- E. Multiplicateur jusqu'à 5
- F. Autres types de structures

	<b>A1</b>		<b>B1</b>		<b>TOTAL</b>	
Budget principal	23 797 362	100.00%	-	0.00%	23 797 362	100.00%
<b>Budget consolidé</b>	<b>23 797 362</b>	<b>100.00%</b>	<b>-</b>	<b>0.00%</b>	<b>23 797 362</b>	<b>100.00%</b>

La totalité de la dette de la Ville est classée sans risque avec le code optimal A1.  
L'emprunt classé B1 dans le rapport 2018 s'est terminé le 6 avril 2018.

### 3. La capacité de désendettement de la Ville est « saine »

---

La capacité de désendettement de la Ville s'analyse au travers du ratio de Klopfer qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette au vu de la capacité d'autofinancement de la collectivité. Les normes de ce ratio sont les suivantes :

- jusqu'à 8 ans : situation saine
- entre 8 et 11 ans : situation bonne
- entre 11 et 15 ans : situation mauvaise
- supérieur à 15 ans : situation très mauvaise

La situation consolidée de Joué-lès-Tours est la suivante :

	Ratio klopfer en années 31/12/2017
Budget principal	3.3

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019 EN COHERENCE AVEC LA PROSPECTIVE ELABOREE EN 2015

---

On ne peut définir sérieusement les orientations budgétaires d'un exercice, sans les inscrire dans une perspective à court et moyen terme. Une meilleure visibilité, une plus grande transparence sont indispensables pour le pilotage de l'action publique.

C'est pourquoi, deux outils ont été mis en place : une prospective et un plan pluriannuel d'investissements, avant même que le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 ne demande que soient présentés les engagements pluriannuels. En effet, lors du débat d'orientations budgétaires de 2015, avaient déjà été élaborés le modèle financier et le premier plan pluriannuel d'investissements.

Depuis, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 (le II de l'article 13) du 22 janvier 2018 (JO du 23 janvier 2018) prévoit des dispositions nouvelles qui viennent s'ajouter aux modalités d'élaboration et de présentation du ROB. Ainsi, dorénavant, chaque collectivité concernée devra présenter ses objectifs concernant :

- 1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- 2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

## 1. L'examen de la prospective financière

---

Pour le budget de la Ville consolidé (budget principal et budget annexe RAC), la prospective a pour vocation d'arrêter une stratégie financière en fonction des différentes variables que l'on souhaite actionner et ainsi définir le volume d'investissement réalisable. Le tableau ci-dessous montre qu'en figeant les taux d'imposition pendant la durée du mandat et en contenant l'évolution des dépenses RH et des charges à caractère général à + 0,5 % pour le budget principal, nous pouvons maintenir un investissement fort (près de 12 millions d'euros de moyenne).



**FONCTIONNEMENT**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév	2019	2020	2021	2022	2023
Dotations et participations	11 822 076	10 451 218	10 671 308	10 486 175	11 748 397	11 914 625	12 052 703	12 197 591	12 349 196
Impôts et taxes	31 368 886	31 738 802	29 780 907	29 983 077	30 421 111	30 805 266	31 190 933	31 577 482	31 964 225
<b>Evolution des taux d'imposition</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
Autres produits de fonctionnement	3 956 706	4 226 101	5 344 906	4 443 962	4 608 536	4 736 958	4 778 215	4 819 884	4 861 971
<b>Produits de fonctionnement</b>	<b>47 147 668</b>	<b>46 416 121</b>	<b>45 797 121</b>	<b>44 913 214</b>	<b>46 778 044</b>	<b>47 456 849</b>	<b>48 021 851</b>	<b>48 594 957</b>	<b>49 175 392</b>
Charges de fonctionnement	38 954 582	39 578 333	39 183 433	39 339 183	41 869 515	42 185 302	42 370 174	42 555 971	42 742 698
dont dépenses RH	24 087 175	24 774 520	24 006 646	24 480 134	28 174 174	28 313 046	28 452 611	28 592 875	28 733 840
Annuité de dette	3 092 385	3 214 836	2 979 533	2 949 061	3 197 999	3 736 280	3 930 417	4 213 122	4 504 916
<b>Charges de fonctionnement larges</b>	<b>42 046 967</b>	<b>42 793 169</b>	<b>42 162 966</b>	<b>42 288 244</b>	<b>45 067 514</b>	<b>45 921 582</b>	<b>46 300 591</b>	<b>46 769 093</b>	<b>47 247 614</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>5 100 700</b>	<b>3 622 952</b>	<b>3 634 156</b>	<b>2 624 970</b>	<b>1 710 530</b>	<b>1 535 267</b>	<b>1 721 260</b>	<b>1 825 864</b>	<b>1 927 778</b>

 **INVESTISSEMENT**

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prév	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes d'investissement hors emprunt	6 310 949	4 544 222	2 078 677	3 607 415	4 797 938	3 733 907	3 110 176	2 831 376	2 831 376
Mobilisation du fonds de roulement	-1 723 860	-533 457	2 826 589	513 015	3 505 239	500 000	500 000	500 000	500 000
Emprunt	5 192 000	1 200 000	3 653 000	6 052 987	10 000 000	6 261 991	4 699 729	4 873 925	4 772 011
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>9 779 089</b>	<b>5 210 765</b>	<b>8 558 266</b>	<b>10 173 417</b>	<b>18 303 177</b>	<b>10 495 898</b>	<b>8 309 905</b>	<b>8 205 301</b>	<b>8 103 387</b>
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>14 879 789</b>	<b>8 833 716</b>	<b>12 192 421</b>	<b>12 798 387</b>	<b>20 013 707</b>	<b>12 031 165</b>	<b>10 031 165</b>	<b>10 031 165</b>	<b>10 031 165</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement</b>	<b>-5 100 700</b>	<b>-3 622 952</b>	<b>-3 634 156</b>	<b>-2 624 970</b>	<b>-1 710 530</b>	<b>-1 535 267</b>	<b>-1 721 260</b>	<b>-1 825 864</b>	<b>-1 927 778</b>
<b>Equilibre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

 **Pour mémoire**

Emprunt	5 192 000	1 200 000	3 653 000	6 052 987	10 000 000	6 261 991	4 699 729	4 873 925	4 772 011
- Remboursement emprunt	-2 532 809	-2 721 413	-2 554 448	-2 521 724	-2 758 000	-3 193 636	-3 294 667	-3 430 611	-3 576 251
= Recours à l'emprunt net	2 659 191	-1 521 413	1 098 552	3 531 263	7 242 000	3 068 355	1 405 062	1 443 314	1 195 760
Ratio de désendettement	2,7	3,0	3,3	4,6	6,9	7,2	7,1	7,0	6,9
Fonds de roulement au 31/12	6 255 163	6 788 620	4 518 254	4 005 239	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000

## 2. La présentation du plan pluriannuel d'investissements

Il a pour objectif de définir la nature des investissements, leur volume et leur planification. Il ne prend pas en compte les reports d'investissement 2018 sur 2019 estimés à ce jour à 2 825 218 euros.

	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Projets</b>	<b>8 098</b>	<b>300</b>	-		
Centre aquatique	34				
Accueil de loisirs La Borde	2 641	100			
Piscine Foyer Alouette	27				
Gymnases Sud dont club house	5 396	200			
<b>Entretien du patrimoine bâti</b>	<b>2 108</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>	<b>2 000</b>
<b>Espaces communaux extérieurs</b>	<b>1 768</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Politique foncière</b>	<b>1 502</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<b>Modernisation des équipements matériels</b>	<b>1 277</b>	<b>1 031</b>	<b>1 031</b>	<b>1 031</b>	<b>1 031</b>
<b>Attribution de compensation d'investissement TMVL</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>
<b>Fonds de concours TMVL</b>	<b>1 000</b>				
<b>Divers</b>	<b>52</b>				
<b>Disponible pour de nouveaux projets *</b>		<b>4 500</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>	<b>2 800</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>17 505</b>	<b>12 031</b>	<b>10 031</b>	<b>10 031</b>	<b>10 031</b>

\* dont projets communaux dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

En dehors des projets structurants comme les projets gymnases sud et La Borde qui sont entrés en 2018 en phase de réalisation et se poursuivent en 2019, la priorité sur laquelle nous continuerons à mobiliser des crédits importants, c'est le cadre de vie. En effet, un effort budgétaire de la Ville de 4,5 millions d'euros sera consacré en 2019 à la réfection de voiries, au fleurissement, aux espaces verts, aux aires de jeux et de sport et à l'éclairage public en collaboration avec Tours Métropole Val de Loire.

Des crédits de 1,5 million d'euros sont fléchés pour poursuivre notre politique foncière à travers laquelle nous dessinons le nouveau visage de Joué-lès-Tours pour les 20 prochaines années.

### 3. Des recettes de fonctionnement stables après retraitement de l'impact de l'intégration de l'activité Petite Enfance

En 2019, les recettes de la Ville augmenteront de 4,37 %. A périmètre constant, c'est-à-dire après retraitement de l'intégration de l'activité Petite Enfance, les recettes sont stables à 0,04 %.

#### 3.1 Des dotations de l'Etat qui diminuent

La Ville prévoit au total une baisse de -0,3 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) soit - 19 milliers d'euros décomposée en une baisse de -1,7 % de la Dotation Forfaitaire (DF), une augmentation de 6,7 % de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et une baisse de 10 % de la Dotation nationale de Péréquation (DNP).

Ci-dessous une synthèse des prévisions sur les principales dotations de l'État en diminution de 1,9% :

PRINCIPALES DOTATIONS ETAT	Notifié 2018	BP 2019	%
Dotation forfaitaire	5 017 537	4 933 800	-1,7%
Dotation de solidarité urbaine	1 456 661	1 554 600	6,7%
Dotation nationale de péréquation	330 814	297 700	-10,0%
<b>Total DGF</b>	<b>6 805 012</b>	<b>6 786 100</b>	<b>-0,3%</b>
Participation pour réforme des rythmes scolaires	114 317	0	-100,0%
<b>TOTAL</b>	<b>6 919 329</b>	<b>6 786 100</b>	<b>-1,9%</b>

Cependant, la baisse de la DGF (dotation forfaitaire) au titre de la Contribution pour le Redressement des Finances Publiques pour la Ville aura représenté un manque à gagner cumulé de 11,1 millions d'euros d'autofinancement sur les exercices 2014, 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019 soit presque une année d'investissement en moyenne.

Par ailleurs, la Ville prévoit pour 2019 que les compensations fiscales provenant de l'Etat augmenteront de 7,4 %. Ces dernières sont calculées à partir des bases d'imposition exonérées par l'Etat en 2018 et notifiées à la Ville.

<b>COMPENSATIONS FISCALES</b>	<b>Notifié 2018</b>	<b>BP 2019</b>	<b>%</b>
Allocation compensatrice de la taxe d'habitation	1 249 599	1 345 500	7.7%
Allocation compensatrice de la taxe foncière	90 158	93 100	3.3%
<b>TOTAL</b>	<b>1 339 757</b>	<b>1 438 600</b>	<b>7.4%</b>

### 3.2 Des subventions institutionnelles maintenues

Dans un contexte de baisse de marges de manœuvres financières, le Conseil Départemental soumis par ailleurs au « Contrat de Cahors », participera à nouveau aux actions municipales pour un montant de 50 150 euros dont 45 150 euros au bénéfice de l'école de musique et 5 000 euros sur la participation aux « Années Joué ». La Ville prévoit par ailleurs 59 835 euros de la part du Conseil Départemental au titre de l'activité Petite Enfance nouvellement intégrée dans son budget.

Le Conseil Régional devrait maintenir sa participation aux « Années Joué » mais pour un montant en baisse à 18 500 euros au lieu de 20 000 euros.

### 3.3 Des participations toujours conséquentes de Tours Métropole Val de Loire

L'attribution de compensation 2019 est fixée à 7 573 802 euros dans le cadre du périmètre de Tours Métropole Val de Loire. La dotation de solidarité communautaire est estimée au même niveau que 2018, à savoir à 643 695 euros.

Par ailleurs, le budget principal prévoit des participations de la part de Tours Métropole à hauteur de 839 242 euros (fonds de concours par habitant, remboursement Bercelleries, forfait fonctionnement piscines,...). A noter qu'afin de contribuer au respect du dispositif de Cahors par TMVL limitant la hausse des dépenses de fonctionnement à 1, 2 %, la Ville a prévu de ne demander le versement du fonds de concours de droit commun de 566 900 euros qu'à 50 % en fonctionnement, les 50 % restants seront demandés en investissement. Ce qui ne modifie pas les marges de manœuvre pour la Ville, mais qui « facialement » font diminuer l'autofinancement d'autant.

### 3.4 Les produits des services en augmentation de 3% à périmètre constant

---

Les produits des services sont évalués à 3,737 millions d'euros comprenant 367 700 euros au titre de l'intégration de l'activité de la Petite Enfance. A périmètre constant, l'évolution du produit des services est estimée à 3 %, conséquence de la hausse de fréquentation de nos accueils périscolaires, restauration, services municipaux...

### 3.5 Les taux d'imposition communaux inchangés par rapport à 2014

---

Conformément à nos engagements, il est proposé de ne pas augmenter les taux communaux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

Les taux communaux proposés resteront donc :

- Pour la taxe d'habitation à 17,28%
- Pour la taxe sur le foncier bâti à 20,61%
- Pour la taxe sur le foncier non bâti à 50,44%

Toutefois, les hypothèses d'évolution prévisionnelle des bases de fiscalité, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire décidée par l'Etat, sont de 2,7 % pour la taxe d'habitation, 3 % pour la taxe foncière sur le bâti et 2,2 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

L'évolution du produit fiscal dépendra donc de la seule évolution nominale et physique des bases d'imposition.

#### 4. Des dépenses de fonctionnement très encadrées

---

Notre objectif demeure le même dans ce domaine : rationaliser et optimiser le fonctionnement des services tout en maintenant la qualité du service public.

**Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 0,43 %** par rapport au BP 2018 sur le budget principal à périmètre constant (augmentation de 5,25 % en prenant en compte l'intégration des dépenses liées à l'activité de la Petite Enfance).

Les principaux postes évolueraient de la manière suivante :

- les charges à caractère général sont en évolution par rapport au BP 2018 de + 2 % à périmètre constant. Après impact de l'intégration de l'activité Petite enfance à hauteur de 136 925 euros, l'évolution est de 4 %
- **les charges d'intérêts d'emprunt et de ligne de trésorerie** seraient en évolution de 3,9 % par rapport au BP 2018. Elles seraient valorisées à 462 000 euros. Par ailleurs, le transfert des activités Petite Enfance au Budget Ville permettra la suppression de la ligne de trésorerie antérieurement positionnée dans le budget du CCAS.
- **le budget consacré aux ressources humaines à périmètre comparable (24 410 700 euros) est identique par rapport au BP 2018.** Avec l'intégration des dépenses RH liées à l'activité petite enfance pour un montant de 3 363 542 euros (correspondant au transfert de 91 agents dont 25 assistantes maternelles), il augmente de 13,78 %.

En 2019, bien que le budget n'augmente pas, notre politique Ressources Humaines reste tournée vers la qualité du service public et des services proposés. Ainsi, nous poursuivons les recrutements au sein de la police municipale, avec notamment l'intégration d'une brigade canine.

Nous renforçons également le secteur jeunes et le secteur de la médiation, pour répondre par la prévention aux difficultés rencontrées sur le quartier de la Rabière.

De même, l'ouverture du centre de loisirs de la Borde s'accompagne d'une réflexion plus globale sur le service jeunesse.

Systematiquement, nous analysons chaque situation de départ en retraite ou de mutation d'agents en reconsidérant les missions mais également en tenant compte des souhaits d'évolution de nos agents. C'est ainsi que le développement de la mobilité interne permet de pourvoir de nombreux postes au sein de la collectivité, sans impacter le budget ressources humaines.

Le budget intègre également l'évolution naturelle de la masse salariale et les mesures réglementaires (augmentation du SMIC, poursuite du dispositif relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (P.P.C.R.)...). Les crédits alloués aux promotions et avancements de carrière restent stables.

Une démarche est également engagée autour de l'absentéisme, avec un travail d'analyse devant déboucher sur des pistes d'actions, afin de contenir au maximum son évolution.

- Par ailleurs, **le soutien aux associations** (subventions) **sera renforcé** malgré le contexte décrit ci-avant. En effet, le budget des subventions aux associations est proposé avec une augmentation de 1% (soit un total de 1 476 935 euros).
  - En ce qui concerne la participation du budget principal de la Ville aux autres budgets, on notera que :
    - ⇒ la subvention au CCAS sera en nette diminution en raison de l'intégration dans le budget principal de l'activité Petite Enfance soit 732 000 euros au lieu de 2 304 162 euros au BP 2018, subvention identique à périmètre constant. L'anticipation du résultat 2018 disponible du CCAS de 142 307 euros permet ensuite une valorisation finale de la subvention d'équilibre à verser au CCAS de 589 692 euros.
    - ⇒ la subvention d'équilibre à la Régie Autonome Culturelle (Espace Malraux) serait de 643 823 euros, c'est-à-dire en diminution de 144 000 euros par rapport au BP 2018, soit une baisse de la contribution de la Ville pour l'exploitation de l'Espace Malraux de 72 880 euros.
- Le budget principal de la Ville intégrera des recettes supplétives à hauteur de 555 787 euros (ressources humaines, frais divers) et des dépenses supplétives (ressources humaines et mises à disposition gratuites de salles) à hauteur de 322 600 euros. L'anticipation du résultat 2018 disponible de 87 574 euros de l'Espace Malraux permet ensuite une valorisation finale de la subvention d'équilibre à verser à la RAC de 556 248 euros.

## 5. Les recettes d'investissement

---

### 5.1 Un autofinancement préservé

---

L'autofinancement 2019 sera contenu à 1,6 million d'euros, ce qui représente 43 euros par habitant, tout en rappelant que 50% du fonds de concours versé par Tours Métropole Val de Loire, soit 300 000 euros seront désormais affectés directement à l'investissement.

Ce montant permet de financer 11 % des dépenses prévisionnelles d'équipement.

### 5.2 Les dotations et subventions d'investissement

---

Les dotations pour 2019 sont estimées à 1,6 million d'euros comprenant le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et la taxe d'aménagement partiellement reversée par Tours Métropole Val de Loire.

Les subventions d'investissement pour 2019 sont estimées à 1,5 million d'euros. Elles comprendront notamment :

- 200 000 euros de l'Etat dans le cadre du dispositif DSIL 2019, 12 000 euros correspondant au versement de bonus écologiques sur l'acquisition de véhicules et 6 000 euros au titre de la participation de l'agence de l'eau à l'aménagement des étangs de Narbonne,
- 756 200 euros de la part de la Région concernant la part 2019 du CRST sur les opérations La Borde et Gymnases Sud,
- 240 000 euros du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif F2D, 3 200 euros correspondant à l'aménagement des étangs de Narbonne et 2 000 euros au titre de la participation à l'acquisition d'instruments pour l'école de musique,
- 283 450 euros de TMVL au titre du versement du fonds de concours à 50 % en investissement sur le projet « gymnases Sud »

A noter que depuis 2018, la Ville ne perçoit plus le produit des amendes de police qui est directement reversé à TMVL par l'Etat.

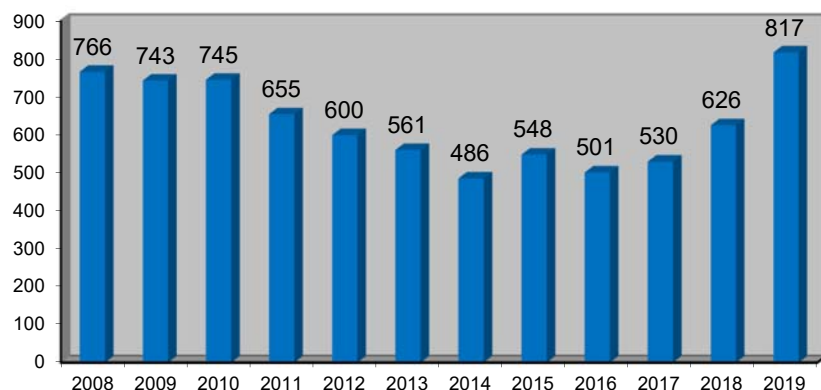
La ville prévoit en outre un niveau de report de recettes d'investissement 2018 sur 2019 de 1 709 260 euros.



### 5.3 Un encours de dette largement inférieur à celui de la strate

La Ville compte réaliser sur le budget principal, un recours à l’emprunt de 10 millions d’euros en 2019. L’encours de la dette représenterait alors 817 euros par habitant au 31 décembre 2019 pour un niveau de 626 euros au 31 décembre 2018.

*Encours de la dette par habitant sur CA (en euros)  
au 31 décembre (prévisions pour 2018 et 2019)*



	Encours de dette par habitant
Moyenne de la strate (20 000-50 000 hab TPU) au 31/12/2017	1 063 euros
<b>Joué-lès-Tours (au 31/12/2019)</b>	<b>817 euros</b>

### 5.4 Un ratio de désendettement satisfaisant

La Ville présenterait sur le budget principal, un ratio de désendettement (dit de Klopfer : encours de dette / épargne brute) à 7,1 années au 31 décembre 2019, contre 5,5 années au 31 décembre 2018. La moyenne de la strate est de 6 années pour ce ratio.

## 5.5 Une anticipation de résultat disponible 2018 de 2 787 076 euros

---

La Ville anticipe un résultat 2018 disponible en 2019 pour des investissements nouveaux de 2 787 076 euros. Il se décompose en :

- 1 812 100 euros au titre du financement du projet Gymnases Sud par le solde de l'indemnité d'assurance du sinistre du gymnase Jean Bouin
- 974 976 euros au titre de l'estimation de l'excédent de l'exercice 2018

## 6. Un volume d'investissements historique (17,5 millions d'euros)

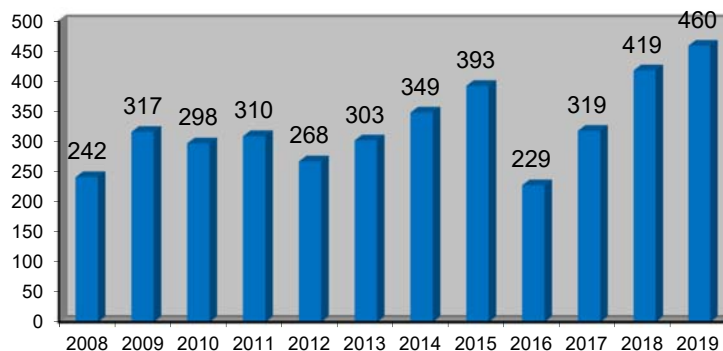
---

En 2019, la Ville proposera sur le budget principal une ouverture de crédits nouveaux de 17,5 millions d'euros d'investissements.

Les dépenses prévisionnelles d'équipement brutes par habitant seraient ainsi de 460 euros pour 2019 soit 384 euros net des subventions d'équipement pour une moyenne de la strate de 323 euros par habitant.

La Ville prévoit en outre un report des dépenses d'investissement 2018 sur 2019 de 2 825 218,69 euros.

*Dépenses d'équipement par habitant (en euros) sur CA (prévisions pour 2018 et 2019 hors reports)*



### 6.1 Les dépenses liées aux projets structurants : 8 098 773 euros

---

Au titre de ceux-ci on trouvera notamment :

- Les gymnases sud pour 5 396 416 euros,
- La Borde pour 2 640 670 euros,
- La fin du programme de l'Alouette pour 27 363 euros,
- La fin du programme du centre aquatique pour 34 324 euros.

### 6.2 L'entretien du patrimoine bâti (dont les travaux d'accessibilité) : 2 107 900 euros

---

L'effort de la Ville reste soutenu sur cette nature de dépenses. Trop souvent l'entretien du patrimoine est sacrifié pour des projets plus « visibles ». Et dans ce domaine, la Ville a du retard à rattraper.

C'est pourquoi la municipalité continue de réserver une partie importante de son budget pour ces travaux.

On peut citer la poursuite du programme de gros entretien sur les bâtiments scolaires, les travaux d'accessibilité, les travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste, les travaux de démolition de la piscine Jean Bouin, les travaux de ravalement du château des Bretonnières et une subvention pour financer les investissements de l'Espace Malraux.

### 6.3 Les espaces communaux extérieurs : 1 768 100 euros

---

Sous cette dénomination, on entend les espaces publics qui n'ont pas été transférés à la Métropole au titre de la compétence « voirie, espaces verts, éclairage public ».

Pour illustrer la nature de ces dépenses, on peut citer la poursuite des travaux de la Route de Monts, les travaux de voirie communale, la mise en place de toilettes publiques, l'entretien des aires de jeux et de sport...

#### 6.4 La politique foncière : 1 502 000 euros

---

C'est une composante importante de la politique municipale qui permettra de mieux maîtriser le développement de la Ville.

#### 6.5 Renouvellement et modernisation des équipements matériels : 1 277 269 euros

---

Dans cette thématique, on trouvera à la fois l'acquisition de logiciels, la poursuite de l'équipement en matériel de vidéo-protection, la modernisation de la flotte automobile, la dotation en matériel et en mobilier pour la restauration scolaire...

#### 6.6 L'espace public transféré à la Métropole : 2 700 000 euros HT (soit 3 240 000 euros TTC)

---

Cette année encore la Ville consacrera un effort très important sur les travaux de voirie, espaces verts et éclairage public puisqu'au-delà du versement de l'attribution de compensation annuelle pour investissement de 1 700 000 euros HT, un fonds de concours supplémentaire de 1 000 000 euros HT est prévu.

## CONCLUSION

---

Ce rapport d'orientations budgétaires traduit sans ambiguïté une politique d'investissement forte, volontariste, inscrite dans la durée.

C'est important pour que les Jocondiens continuent à bénéficier d'une offre de services, culturelle et sportive.

C'est important pour l'économie locale et donc l'emploi dans le contexte de crise que nous connaissons.

L'investissement record cette année est aussi rendu possible par un recours plus important à l'emprunt assumé, puisque nécessaire et maîtrisé, sans détérioration des ratios financiers de la commune.

Les efforts de gestion au quotidien restent une ligne de conduite que l'ensemble des services municipaux respecte tout en prenant garde de ne pas altérer la qualité des services publics.

Construisons une ville où il fait bon vivre ensemble, rêvons ensemble le Joué-lès-Tours de demain.